



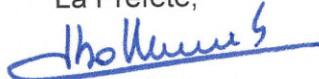
PREFET DE LA CHARENTE MARITIME

**Plan de Prévention des Risques
Technologiques de la société
SAS BUTAGAZ
communes de Le Douhet et d'Ecoyeux**

3.1 – Cahier de recommandations

PPRT approuvé le

Vu pour être annexé
à mon arrêté préfectoral
n° 2011-3767 du 23/12/2011
La Préfète,


Béatrice ABOLLIVIER

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES..... | 3 |
| TITRE II – RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES SITUEES DANS LA ZONE BLEU B..... | 3 |
| TITRE III – RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX USAGES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE D'EXPOSITION AUX RISQUES | 3 |

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

L'article L.515-16 du code de l'environnement prévoit que :

« A l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, les plans de prévention des risques technologiques peuvent, en fonction du type de risques, de leur gravité, de leur probabilité et de leur cinétique :

(....)

V – Définir des recommandations tendant à renforcer la protection des populations face aux risques encourus et relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des voies de communication et des terrains de camping ou de stationnement de caravanes, pouvant être mises en œuvre par les propriétaires, exploitants et utilisateurs. »

Ces recommandations, à caractère facultatif, tendent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus.

TITRE II – RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES SITUEES DANS LA ZONE BLEU B

Pour les biens existants à la date d'approbation du PPRT et inscrits dans la zone bleu, il est recommandé de compléter les travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits et mis en œuvre à hauteur de 10% de la valeur vénale des biens, dans le cas où ces derniers ne permettent pas d'atteindre l'objectif de performance fixé en annexe du règlement du PPRT.

TITRE III – RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX USAGES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Il est recommandé d'éviter tout regroupement de personnes susceptible d'augmenter leur vulnérabilité.

